

65190

■ 05 62 35 70 26 ■ 05 62 35 78 64 ⑤ mairie@ville-tournay.fr http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 15 Date de la convocation : 13/12/2018

Date d'affichage: 21/12/2018

DELIBERATION n°2018-54

SEANCE 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents: MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-François DUBARRY, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Véronique RENAUDOT.

Absents:

Jean-Louis GABAS donne procuration à Monsieur le Maire Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Autorisation au Maire d'ester en justice Procès devant le tribunal administratif

Par lettre en date du 20 novembre 2018, Monsieur le Secrétaire greffier en chef du tribunal administratif de Pau nous transmet la requête n°1802579-3 présentée par Maître Jean-William MARCEL, avocat, pour Monsieur Jean-Pierre LHEZ.

Cette requête demande l'annulation de plusieurs arrêtés municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1. D'autoriser Monsieur le Maire à ester dans l'instance ci-dessus rappelée
- 2. De désigner comme avocat Maître Patrick PICARD pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Fait et délibéré le 20 décembre 2018.

Pour copie conforme,

Le Maire,

DELIBERATION n°2018-55



MAIRIE DE TOURNAY

65190

■ 05 62 35 70 26 ■ 05 62 35 78 64 ■ mairie@ville-tournay.fr http://www.ville-tournay.fr

Date d'affichage: 21/12/2018

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 15 Date de la convocation : 13/12/2018 SEANCE 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents: MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-François DUBARRY, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Véronique RENAUDOT.

Absents:

Jean-Louis GABAS donne procuration à Monsieur le Maire Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Décision modificative 2018 - 3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir des crédits supplémentaires au chapitre 16.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

 De procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2018 :

Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
D	1	13	1328	OPFI	Remboursement Prêt CAF 0%	3 640,00 €
D	I	16	165	OPFI	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00 €
	5 140,00 €					
				COI	MPTES RECETTES	
Sens	Section	Chap	Art.			Montant
2000 (0.000)	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
Sens R	Section	Chap	Art. 165			Montant 1 500,00 €
Sens R	Section I	7.5	RICHERS	Opé.	Objet	0.000 0.0000000000000000000000000000000

Fait et délibéré le 20 décembre 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire



65190

2 05 62 35 70 26 ■ 05 62 35 78 64 ② mairie@ville-tournay.fr http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 15 Date de la convocation : 13/12/2018

Date d'affichage: 21/12/2018

DELIBERATION n°2018-56

SEANCE 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents: MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-François DUBARRY, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Véronique RENAUDOT.

Absents:

Jean-Louis GABAS donne procuration à Monsieur le Maire Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Projet de maison de santé pluridisciplinaire – Phase APS

Vu la délibération n°2018-5 du 28 février 2018 approuvant le projet de maison de santé pluridisciplinaire,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'étude architecturale du maitre d'œuvre LEJEUNE-MOUREAUX au stade APS. Le projet global comprend la création de la MSP pour 892 784,63 € HT ainsi que la réhabilitation et l'optimisation d'un bâtiment pour 186 343,34 € HT soit un total de 1 079 127,97 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, avec les voix contre de Monsieur Francis ARTIGUE, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE et Madame Muriel ROSSI:

- D'accepter le projet présenté pour un montant total de 1 079 127,97 € HT comprenant la création de la MSP pour 892 784,63 € HT et la réhabilitation et l'optimisation d'un bâtiment pour 186 343,34 € HT
- 2. D'autoriser le maitre d'œuvre à déposer la demande de permis de construire
- De solliciter pour les deux volets du projet des subventions au taux le plus haut auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département et de la Communauté de communes

Fait et délibéré le 20 décembre 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire,

DELIBERATION n°2018-57



MAIRIE DE TOURNAY

65190

\$\mathbb{\textit{2}}\$ 05 62 35 70 26
\$\mathbb{\textit{3}}\$ 05 62 35 78 64
\$\mathbb{\textit{D}}\$ mairie@ville-tournay.fr
http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 13/12/2018 Date d'affichage : 21/12/2018

SEANCE 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents: MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-François DUBARRY, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Véronique RENAUDOT.

Absents:

Jean-Louis GABAS donne procuration à Monsieur le Maire Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Eclairage public de la place d'Astarac - 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2018 sur le programme « Eclairage public » arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées. Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE 65.

Le montant HT de la dépense est évalué à 30 000,00 €

Fonds libres : 15 000,00 € Participation SDE : 15 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- 1. D'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées
- 2. De s'engager à garantir la somme de 15 000,00 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune. La contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

Fait et délibéré le 20 décembre 2018,

Pour copie conforme

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20181220-2018-57-DE Date de télétransmission : 18/01/2019 Date de réception préfecture : 18/01/2019



65190

2 05 62 35 70 26 ■ 05 62 35 78 64 ② mairie@ville-tournay.fr http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 15 Date de la convocation : 13/12/2018

Date d'affichage: 21/12/2018

DELIBERATION n°2018-58

SEANCE 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents: MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-François DUBARRY, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Véronique RENAUDOT.

Absents:

Jean-Louis GABAS donne procuration à Monsieur le Maire Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Eclairage public de la place d'Astarac - 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2018 sur le programme « Eclairage public » arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées. Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE 65.

Le montant HT de la dépense est évalué à 22 000,00 €

Fonds libres : 11 000,00 €

Participation SDE: 11 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- 1. D'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées
- 2. De s'engager à garantir la somme de 15 000,00 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune. La contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

Fait et délibéré le 20 décembre 2018.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20181220-2018-58-DE Date de télétransmission : 18/01/2019 Date de réception préfecture : 18/01/2019



DE TOURNAY

65190

2 05 62 35 70 26 昌 05 62 35 78 64 mairie@ville-tournay.fr http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15 Avant pris part à la délibération : 15 Date de la convocation : 13/12/2018

Date d'affichage: 21/12/2018

DELIBERATION n°2018-59

SEANCE 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents: MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS. Camille DENAGISCARDE, Jean-François DUBARRY, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD. Blandine CARATY. Monique GAILHOU et Véronique RENAUDOT.

Absents:

Jean-Louis GABAS donne procuration à Monsieur le Maire Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Demande de subvention au titre du FAR 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'échéance pour le dépôt des dossiers au titre du Fond d'Aménagement Rural 2019 auprès du Conseil Départemental est fixée au 31 janvier. Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour la rénovation de l'église comprenant une partie de la toiture et du clocher. Plusieurs entreprises spécialisées ont été consultées. Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de Cédric VANDERGHEYNST pour la partie toiture pour un montant de 19 961,50 € HT et la proposition de Flavien LATARCHE pour la partie clocher pour un montant de 57 204,00 € HT, soit un total de 77 165,50 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- 1. De retenir ces opérations avec Cédric VANDERGHEYNST et Flavien LATARCHE pour un montant de 77 165,50 € HT
- De demander une subvention au titre du FAR 2019 au Département
- 3. D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches pour obtenir lesdites subventions

Fait et délibéré le 20 décembre 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20181220-2018-59-DE Date de télétransmission : 18/01/2019 Date de réception préfecture : 18/01/2019



65190

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 15 Date de la convocation : 13/12/2018

Date d'affichage: 21/12/2018

DELIBERATION n°2018-60

SEANCE 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents: MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-François DUBARRY, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Véronique RENAUDOT.

Absents:

Jean-Louis GABAS donne procuration à Monsieur le Maire Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Eclairage chemins des écoliers

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a été retenue pour sur le programme « Eclairage public » arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées. Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE 65.

Le montant HT de la dépense est évalué à 9 500,00 €

Fonds libres : 4 130,00 €

Participation SDE: 5 370,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- 1. D'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées
- 2. De s'engager à garantir la somme de 4 130,00 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune. La contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

Fait et délibéré le 20 décembre 2018,

Pour copie conforme.

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20181220-2018-60-DE Date de télétransmission : 18/01/2019 Date de réception préfecture : 18/01/2019



65190

2 05 62 35 70 26 ■ 05 62 35 78 64 • mairie@ville-tournay.fr http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 15 Date de la convocation : 13/12/2018

Date d'affichage: 21/12/2018

DELIBERATION n°2018-61

SEANCE 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents: MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-François DUBARRY, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Véronique RENAUDOT.

Absents:

Jean-Louis GABAS donne procuration à Monsieur le Maire Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Modification des statuts de la communauté de communes des coteaux du val d'Arros

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la modification statutaire de la Communauté des communes par délibération n°2018-83 du 18 septembre 2018. Il appartient à la commune de se prononcer sur cette modification. Monsieur le Maire donne lecture de la modification de statuts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la modification statutaire de la communauté de communes telle que déterminée dans la délibération n°2018-83 de la communauté de communes.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 20 décembre 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20181220-2018-61-DE Date de télétransmission : 18/01/2019 Date de réception préfecture : 18/01/2019



65190

\$\begin{align*}
\$\mathbb{\text{\$\left}\$} 05 62 35 70 26 \\
\$\mathrm{\text{\$\left}\$} 05 62 35 78 64 \\
\$\mathrm{\text{\$\left}\$} \mathrm{mairie@ville-tournay.fr} \\
\text{http://www.ville-tournay.fr} \\
\$\text{\$\nodeta\cut{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\nodeta\text{\$\ext{\$\text{\$\text{\$\text{\$\$\text{\$\$\text{\$\exitit{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\tex{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\$\}\exi\\$\$\exitit{\$\text{\$\}\exitit{\$\text{\$\$\tex{

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 13/12/2018 Date d'affichage : 21/12/2018

DELIBERATION n°2018-62

SEANCE 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents: MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-François DUBARRY, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Véronique RENAUDOT.

Absents:

Jean-Louis GABAS donne procuration à Monsieur le Maire Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Programme de coupes – Exercice 2019

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la proposition de l'Office National des Forêts concernant l'assiette des coupes pour 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

1. D'approuver le programme annuel de coupes proposé par l'ONF selon le tableau suivant :

Unité de gestion	Type de coupe	Surface parcourue (ha)	Année prévue d'aménagement	Proposition ONF
7	Régénération définitive	2,24	2019	2021

Fait et délibéré le 20 décembre 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire,



65190

\$\begin{align*}
\$\begin{align*}
\begin{align*}
\be

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 15 Date de la convocation : 13/12/2018

Date d'affichage: 21/12/2018

DELIBERATION n°2018-63

SEANCE 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents: MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-François DUBARRY, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Véronique RENAUDOT.

Absents:

Jean-Louis GABAS donne procuration à Monsieur le Maire Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Réduction de la redevance d'occupation des terrasses pour cause de travaux

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas émettre de titre exécutoire pour la redevance d'occupation des terrasses aux deux cafés situés sur la place d'Astarac pour le premier semestre 2019 compte tenu des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

 De ne pas émettre de titre exécutoire pour la redevance d'occupation des terrasses pour le premier semestre 2019.

Fait et délibéré le 20 décembre 2018,

Pour copie conforme

Le Maire.



65190

■ 05 62 35 70 26 ■ 05 62 35 78 64 ■ mairie@ville-tournay.fr http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 15 Date de la convocation : 13/12/2018 Date d'affichage : 21/12/2018

DELIBERATION n°2018-64

SEANCE 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents: MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-François DUBARRY, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Véronique RENAUDOT.

Absents:

Jean-Louis GABAS donne procuration à Monsieur le Maire Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Prise en charge des frais d'électricité de la Salle Serge Sandras

Vu la délibération n°2018-29 du 28 juin 2018 qui n'a pu aboutir suite à un désaccord avec le SSIAD,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'ancienne caserne de pompiers rénovée en 2016 située place DENAGISCARDE accueille désormais le SSIAD Arros-Estéous par un contrat de location ainsi qu'une salle de réunion communale. Le compteur d'électricité est commun et c'est le SSIAD qui s'acquitte directement du règlement des factures d'électricité. Le SSIAD demande que la Maire rembourse l'association de la partie Salle de réunion car les entreprises titulaires du marché de création de micro-crèche sont venus s'y alimenter, représentant 207,90 kWh depuis son ouverture soit environ 31,19 € TTC. Monsieur le Maire propose de réduire le montant d'un loyer de cette somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De réduire le montant du loyer de janvier 2019 de 31,19 €
- 2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 20 décembre 2018.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20181220-2018-64-DE Date de télétransmission : 18/01/2019 Date de réception préfecture : 18/01/2019



65190

■ 05 62 35 70 26 ■ 05 62 35 78 64 ② mairie@ville-tournay.fr http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 15 Date de la convocation : 13/12/2018 Date d'affichage : 21/12/2018

DELIBERATION n°2018-65

SEANCE 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents: MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-François DUBARRY, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Véronique RENAUDOT.

Absents:

Jean-Louis GABAS donne procuration à Monsieur le Maire Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Subventions aux associations 2018 - 5

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2018, présentés par les associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ Tournay Sports : 8 000 € (Exercice 2019)
- ✓ Confrérie Gastronomique du magret aux cèpes : 1 500 €
- ✓ Centre Local Information Coordination gérontologique du Pays des Coteaux : 15 €
- ✓ Coopérative de l'école maternelle : 350 €
- ✓ Banque Alimentaire des Hautes-Pyrénées : 100 €

Fait et délibéré le 20 décembre 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire,



65190

\$\begin{align*}
20 5 62 35 70 26
\$\begin{align*}
50 5 62 35 78 64
\$\emptyred{D}\$ mairie@ville-tournay.fr
http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 15 Date de la convocation : 13/12/2018 Date d'affichage : 21/12/2018

DELIBERATION n°2018-66

SEANCE 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents: MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-François DUBARRY, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Véronique RENAUDOT.

Absents:

Jean-Louis GABAS donne procuration à Monsieur le Maire Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Tarifs ALSH de octobre 2018 à mars 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay de octobre 2018 à mars 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- 1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :
 - Labyrinthe à Bagnères de Bigorre du 25 octobre 2018 : Quotient 1 : 9 €,
 Quotient 2 : 10 €, Quotient 3 : 11 €, Quotient 4 : 12 €, Quotient 5 : 13 €,
 Quotient 6 : 14 €
 - Parc animalier à Argelès-Gazost du 30 octobre 2018 : Quotient 1 : 23 €,
 Quotient 2 : 25 €, Quotient 3 : 27 €, Quotient 4 : 29 €, Quotient 5 : 31 €,
 Quotient 6 : 33 €
 - Contes Tanuki Tournay du 19 décembre 2018 : Quotient 1 : 9 €, Quotient 2 :
 10 €, Quotient 3 : 11 €, Quotient 4 : 12 €, Quotient 5 : 13 €, Quotient 6 : 14 €
 - Salon de l'agriculture de Tarbes du 7 mars 2019 : Quotient 1 : 9 €, Quotient 2 : 10 €, Quotient 3 : 11 €, Quotient 4 : 12 €, Quotient 5 : 13 €, Quotient 6 : 14 €
 - Luge et patinoire à Cauterets du 1^{er} mars 2019 : Quotient 1 : 22 €, Quotient 2 : 24 €, Quotient 3 : 26 €, Quotient 4 : 28 €, Quotient 5 : 30 €, Quotient 6 : 32 €

Fait et délibéré le 20 décembre 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire,